

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024**

**L'an deux mille vingt quatre**, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Voûtée, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**, suite à une convocation du 15 mars 2024.

**Présents :**

M. GISSELBRECHT, **Maire**  
 MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint**  
 M. FOUILHOX, MME BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE,  
 MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME  
 PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**

**Représentés :**

M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M.  
 GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M.  
 DAULAT par M. JONIN.

**Absents/Excusés :**

MME RONGERON.

**Quorum :** 15 présents

**Secrétaire de séance**

Madame Sandrine EYRAUD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Ordre du jour****I – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2024****II – Compte-rendu des délégations du Maire****III – Personnel**

1. Création d'un emploi.

**IV – Finances**

1. Compte de Gestion 2023 commune.
2. Compte Administratif 2023 commune.
3. Affectation du résultat 2023 commune.
4. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles 2023.
5. Approbation du régime de la fongibilité des crédits.
6. Fixation du taux des taxes locales 2024.
7. Budget Primitif 2024.

**V – Urbanisme et Travaux**

1. Autorisation de désaffectation d'une emprise du domaine public par Clermont Auvergne Métropole.
2. Travaux d'aménagement et de valorisation du parc de la Mairie – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert axe 2.
3. Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert axe 1.
4. Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
5. Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme.
6. Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole.
7. Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole.
8. Exploitation des installations thermiques des bâtiments – Avenant n° 4 avec IDEX ENERGIES.

**VI – Questions diverses**

## Procès-Verbal de la séance du 9 février 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est mis au vote.

**Vote** : Pour 23 voix  
 Abstentions 3 (M. DUBOST, M. DAULAT, M. JONIN)

\*\*\*

<b>COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE</b>
--

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020, **Monsieur le Maire** a pris les décisions suivantes :

### N° 3/2024

Contrat de service pour la fourniture et la maintenance des antivirus – switches – bornes wifi de la Ville de Lempdes, contrat CSM SOPHOS, confié à la société NEYRIAL, pour une durée de 60 mois à compter du premier jour du mois suivant la mise en service, aux conditions suivantes :

Redevance trimestrielle d'un montant de 4 335,05 € T.T.C.  
 Le montant des frais de mise en service s'élève à 5 100,00 € T.T.C.

\*\*\*

### N° 4/2024

Contrats de maintenance pour le suivi des logiciels informatiques passés avec la société BERGER LEVRAULT, pour une durée de 36 mois, avec une facturation annuelle, selon les conditions suivantes :

CONTRATS	Montant sur 36 mois H.T. hors révision Syntec	Montant de l'échéance annuelle H.T. hors révision Syntec
NCL007383 – Contrat SAAS BLES reconduction transaction	Tarification à l'acte	Tarification à l'acte
NCT134717 – Contrat de suivi de logiciels Finances	12 267,54 €	4 089,18 €
NCT134719 – Contrat de suivi de logiciels RH	8 285,58 €	2 761,86 €
NCL012646 – Contrat de service BLES BL connect CHORUS et données sociales	3 636,84 €	1 212,28 €
NCL012647 – Contrat de service BLES BL connect iparapheur	949,05 €	316,35 €

Pour le contrat NCL007383, la tarification à l'acte se décompose de la manière suivante :

- Inférieur à 50 transactions : 0,90 € H.T. par transaction
- De 51 à 500 transactions : 0,85 € H.T. par transaction
- De 501 à 1 000 transactions : 0,80 € H.T. par transaction
- De 1 001 à 2 000 transactions : 0,75 € H.T. par transaction
- Forfait annuel illimité : 1 500,00 €

\*\*\*

**N° 5/2024**

Suite à l'adhésion de la commune à l'ADHUME et à la démarche de conseil en énergie partagé, le montant de la cotisation pour l'année 2024 fixé à **9 855,00 €**, calculée de la manière suivante :

Description	Montant
Collège d'adhésion : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale Formule d'adhésion : commune Nombre d'habitants : 9 105	
Part fixe	<b>750,00 €</b>
Part variable basée sur le nombre d'habitants 9 105 x 1,00 €	<b>9 105,00 €</b>
Cotisation 2024	<b>9 855,00 €</b>

Pour rappel, le montant de la cotisation 2023 s'élevait à 7 584,00 €. Il est proposé un lissage sur trois ans (2024-2026).

2024 – montant appelé : 8 337,00 €

2025 – montant appelé : 9 096,00 €

2026 – montant appelé : 9 855,00 €

Les montants des cotisations appelées en 2025 et 2026 sont estimés. Ils ne prennent pas en compte l'évolution de la population de la commune.

\*\*\*

**N° 6/2024**

Contrat de service pour l'activation des licences office 365 de la Ville de Lempdes confié à la société NEYRIAL pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement pour la même durée, d'un montant annuel de 7 855,39 € T.T.C., payable mensuellement moyennant une somme de 654,62 € T.T.C.

\*\*\*

**N° 7/2024**

Contrat de service pour les frais de mise en service et licence logiciel coffre-fort de mot de passe de la Ville de Lempdes, contrat KEEPER, confié à la société NEYRIAL, pour une durée de 36 mois, d'un montant global de 11 196,00 € T.T.C., payable annuellement moyennant une somme de 3 732,00 € T.T.C.

\*\*\*

**N° 8/2024**

Acte de rétrocession pour la cavurne trentenaire n° 15-1186, se trouvant au cimetière de Lempdes, aujourd'hui vide de toute sépulture, passé entre la commune et Madame Michèle-Claude POTIER, propriétaire, selon les modalités suivantes :

Cavurne acquise en 2022 pour la somme de 620 €.

Remboursement calculé sur la base des 2/3 du prix du renouvellement de la concession, auquel s'applique un prorata temporis.

Le montant à rembourser sera donc de : **620 € x 2/3 x 28/30 = 385,78 €**

Le troisième tiers est définitivement acquis par le Centre Communal d'Action Sociale.

\*\*\*

**N° 9/2024**

Renouvellement du contrat de location et entretien pour la machine à affranchir DM300c de la commune de Lempdes passé avec la société PITNEY BOWES, moyennant un coût annuel de 525,01 € H.T. Le nouveau contrat entrera en vigueur à compter du 10 avril 2024 pour une durée de 5 ans.

Les six premiers mois de location sont offerts. Une réduction de 10 % s'appliquera sur les achats de consommables.

\*\*\*

**N° 10/2024**

- **CONSIDERANT** la nécessité de prévoir un contrat pour l'activation des licences office 365 ;
- **VU** l'offre remise par la société NEYRIAL pour cette prestation ;
- **VU** la décision n° 6/2024 en date du 14 février 2024 confiant un contrat de service à la société NEYRIAL pour un montant annuel de 7 855,39 € T.T.C. ;
- **CONSIDERANT** qu'une erreur de calcul s'est glissée au niveau du montant de ce contrat ;

La décision n° 6/2024 en date du 14 février 2024 est annulée.

Contrat de service pour l'activation des licences office 365 de la Ville de Lempdes confié à la société NEYRIAL pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement pour la même durée, d'un montant annuel de 7 321,40 € T.T.C., payable mensuellement moyennant une somme de 610,12 € T.T.C. Les frais de mise en service pour la première année s'élèvent à 534,00 € T.T.C.

\*\*\*

**N° 11/2024**

- **CONSIDERANT** la nécessité de prévoir un contrat pour les frais de mise en service et licence logiciel coffre-fort de mot de passe ;
- **VU** l'offre remise par la société NEYRIAL pour cette prestation ;
- **VU** la décision n° 7/2024 en date du 14 février 2024 confiant un contrat de service à la société NEYRIAL pour un montant global sur 36 mois de 11 196,00 € T.T.C. ;
- **CONSIDERANT** qu'une erreur de calcul s'est glissée au niveau du montant de ce contrat ;

La décision n° 7/2024 en date du 14 février 2024 est annulée.

Contrat de service pour les frais de mise en service et licence logiciel coffre-fort de mot de passe de la Ville de Lempdes, contrat KEEPER, confié à la société NEYRIAL, pour une durée de 36 mois, d'un montant global de 11 016,00 € T.T.C., payable annuellement moyennant une somme de 3 672,00 € T.T.C. Les frais de mise en service pour la première année s'élèvent à 180,00 € T.T.C.

\*\*\*

**N° 12/2024**

Contrat pour une mission relative à la réalisation d'un état sanitaire du bâti concernant les vestiaires du stade du Marais passé avec le cabinet d'architectes PERICHON-JALICON, pour un montant de **13 450,00 € H.T.**

Les autres propositions reçues sont les suivantes :

Andésite Architecture	Pas de réponse
Atelier d'Architecture CASA	Pas de réponse
Xéo Architectes	Offre non sélectionnée

\*\*\*

**N° 13/2024**

Proposition de remboursement suivante, remise par la compagnie d'assurances ayant un contrat avec la collectivité (S.M.A.C.L. ASSURANCES.), approuvée :

Remboursement de **7 722,78 €** par S.M.A.C.L. ASSURANCES – Sinistre du 16 novembre 2023 dû à la tempête de vent FREDERICO – Dégâts sur le marabout du service enfance jeunesse situé à l'école maternelle Gandaillat – Dégâts sur les grillages d'enceinte des courts de tennis situés au service des sports.

\*\*\*

### III - PERSONNEL

#### 1. CREATION D'UN EMPLOI – N° 2024-03-22-1/16

**Rapporteur : Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3  
VU le tableau des emplois et des effectifs

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée qu'un agent actuellement sur un poste de contractuel a passé avec succès les épreuves du concours de Rédacteur et est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

Aussi, il est proposé de créer un poste de Rédacteur à temps complet. La création de ce poste interviendrait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette création d'emploi ;
- **S'engage** à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

\*\*\*

## IV - FINANCES

### 1. COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE N° 2024-03-22-2/16

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint**

**Monsieur Christophe BOURGEADE** propose à l'Assemblée, en vertu de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, de bien vouloir adopter le compte de gestion 2023 du comptable public, identique au compte administratif 2023 de la commune.

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2023 à l'unanimité.

\*\*\*

### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE N° 2024-03-22-3/16

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint**

**VU** les articles L 2121-14, L 1612-12 et 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Monsieur Christophe BOURGEADE**, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2023 de la commune.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2022		1 608 460,96 €	673 187,70 €			935 273,26 €
AFU Le Bourgnon		1 117,09 €		3 137,03 €		4 254,12 €
Part affectée à l'investissement 2022	1 015 219,62 €				1 015 219,62 €	
Opérations de l'exercice 2023	8 998 430,70 €	10 111 566,77 €	2 327 460,21 €	3 092 737,02 €	11 325 890,91 €	13 204 303,79 €
<b>Totaux</b>	<b>10 013 650,32 €</b>	<b>11 721 144,82 €</b>	<b>3 000 647,91 €</b>	<b>3 095 874,05 €</b>	<b>12 341 110,53 €</b>	<b>14 143 831,17 €</b>
Résultats de clôture 2023		1 707 494,50 €		95 226,14 €		1 802 720,64 €
Restes à réaliser			565 393,47 €	48 864,00 €	516 529,47 €	
<b>Totaux cumulés</b>		<b>1 707 494,50 €</b>	<b>565 393,47 €</b>	<b>144 090,14 €</b>	<b>516 529,47 €</b>	<b>1 802 720,64 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>1 707 494,50 €</b>	<b>421 303,30 €</b>			<b>1 286 191,17 €</b>

- **Monsieur Jean-Luc DUBOST** constate un montant très important de restes à réaliser en investissement et demande pourquoi la municipalité n'avance pas plus vite. Il pense par exemple que les nouveaux jeux prévus dans le parc de la Mairie auraient pu être installés afin d'être disponibles pour cet été. C'est une somme de plus de 59 000 € qui n'a pas été investie alors que ces crédits étaient disponibles.
- **Monsieur Joël-Michel DERRE** explique qu'il y a toujours des restes à réaliser en investissement. Il rappelle que le budget a été voté en mars 2023, donc tardivement, ce qui occasionne la présence de ces restes à réaliser.
- **Monsieur le Maire** liste les dépenses correspondantes qui entrent dans les restes à réaliser. Certaines sont déjà réalisées mais ne sont pas encore réglées. En ce qui concerne le parc de la Mairie, la démarche est encore au temps de la concertation. Des ateliers de co-construction avec la participation de citoyens Lempdais volontaires et tirés au sort ont été effectués sur une période de deux ans, avec des débats, avec des interrogations. Il est certain que la crise épidémique a retardé la mise en place de ce programme d'aménagement et de revalorisation du parc.
- **Monsieur Jean-Luc DUBOST** considère que cette argumentation ne tient pas. 100 000 € ont été budgétisés pour cette réalisation et, aujourd'hui, aucun début de travaux n'a été réalisé.

Au terme de la présentation et du débat, Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Fabienne THOULY-VOUTE, Première Adjointe, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2023.

**Vote** : Pour 21 voix

Abstentions 5 (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

\*\*\*

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 COMMUNE – N° 2024-03-22-4/16

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint**

**Monsieur Christophe BOURGEADE** expose que, conformément aux articles L 2311-5, R 2221-20, R 2221-40, R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan de l'exercice 2023 de la commune, ainsi qu'il suit :

#### **Résultats reportés 2022**

L'excédent de fonctionnement 2022 s'élevait à	1 609 578,05 €
Le déficit d'investissement 2022 s'élevait à	-670 050,67 €
Part affectée à l'investissement 2022	1 015 219,62 €

#### **Résultats exercice 2023**

Dépenses de fonctionnement	8 998 430,70 €
Recettes de fonctionnement	10 111 566,77 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>1 113 136,07 €</b>

Dépenses d'investissement	2 327 460,21 €
Recettes d'investissement	3 092 737,02 €
<b>Excédent d'Investissement</b>	<b>765 276,81 €</b>

#### **Résultats de clôture 2023**

<b>L'excédent global de clôture de la section de fonctionnement s'élève à</b>	1 707 494,50 €
1 609 578,05 € + 1 113 136,07 € - 1 015 219,62 €	
L'excédent global de clôture de la section d'investissement s'élève à	95 226,14 €
- 670 050,67 € + 765 276,81 €	

#### **Résultat des restes à réaliser en investissement**

Dépenses	565 393,47 €
Recettes	48 864,00 €
<b>Déficit</b>	<b>-516 529,47 €</b>

Le déficit global de la section d'investissement s'élève à :  
95 226,14 € - 516 529,47 € = - 421 303,33 €

Par ailleurs, **Monsieur Christophe BOURGEADE** propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	421 303,33 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 286 191,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

\*\*\*

#### **4. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS D'IMMEUBLES 2023** **N° 2024-03-22-5/16**

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint**

**Monsieur Christophe BOURGEADE** expose à l'Assemblée que, conformément aux articles L 2241-1, L 2411-1 à L 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées sur le territoire de la commune doit être annexé au Compte Administratif.

Ce bilan doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal et il s'établit comme suit pour l'année 2023 :

##### ETAT DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

VENDEURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
SAFER	Terrain	ZI n° 103	3 970 m <sup>2</sup>	La PéliSSonne	9 280,32 €

##### ETAT DES CESSIIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

ACQUEREURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
Société LEAUBOI	Terrain	AN n° 689	443 m <sup>2</sup>	7, rue de Cournon	93 000,00 €
LABILLE Véronique	Terrain	AN n° 737	60 m <sup>2</sup>	Rue du Puy de Mur	3 600,00 €
ANGLADE Carine	Terrain	AL n° 1092	20 m <sup>2</sup>	Place du Poids de Ville	1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce bilan à l'unanimité.

\*\*\*

#### **5. APPROBATION DU REGIME DE LA FONGIBILITE DES CREDITS** **N° 2024-03-22-6/16**

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint**

**Monsieur Christophe BOURGEADE** expose à l'Assemblée qu'il convient d'approuver le régime de la fongibilité des crédits, à savoir que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5217-10-6 et R 2321-1

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-15-7/10 en date du 15 décembre 2021 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**VU** la délibération n° 2023-02-03-3/15 en date du 3 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier

**VU** la délibération n° 2023-09-22-8/14 en date du 22 septembre 2023 fixant les durées d'amortissement des biens dans le cadre du plan comptable M57

**CONSIDERANT** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

\*\*\*

## **6. FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2024** **N° 2024-03-22-7/16**

**Rapporteur** : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur Christophe BOURGEADE, pour assurer l'équilibre du budget primitif 2024, propose de fixer les taux des taxes locales comme suit :

**VU** l'article 1639A du Code Général des Impôts

TAXES	TAUX 2023	PROPOSITIONS TAUX 2024
TAXE FONCIER BATI	42,77 %	42,77 %
TAXE FONCIER NON BATI	109,23 %	109,23 %
TAXE HABITATION	16,13 %	16,13 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

**Vote** : Pour 23 voix

Abstentions 5 (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

\*\*\*

## **7. BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE – N° 2024-03-22-8/16**

**Rapporteur** : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur Christophe BOURGEADE présente à l'Assemblée les chapitres du budget 2024 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement.

**FONCTIONNEMENT BUDGET 2024**

CHAPITRE	RECETTES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
002	Excédent de fonctionnement	593 241,34 €	1 286 191,17 €
013	Atténuation de charges	11 000,00 €	9 940,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	482 316,00 €	456 649,00 €
70	Produits des services	613 600,00 €	761 900,00 €
73	Impôts et taxes	1 195 994,00 €	1 214 953,00 €
731	Fiscalité locale	5 956 000,00 €	5 993 000,00 €
74	Dotations et participations	1 364 900,00 €	1 424 570,00 €
75	Autres produits gestion courante	65 280,00 €	90 610,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 282 331,34 €</b>	<b>11 237 813,17 €</b>

CHAPITRE	DEPENSES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	2 598 540,00 €	2 671 014,00 €
012	Charges de personnel	4 978 143,00 €	5 248 340,00 €
014	Atténuation de produits	24 350,00 €	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	633 788,34 €	1 298 705,17 €
042	Opérations d'ordre entre sections	987 400,00 €	910 568,00 €
65	Autres charges gestion courante	908 410,00 €	966 340,00 €
66	Charges financières	105 480,00 €	105 746,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €	7 100,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 282 331,34 €</b>	<b>11 237 813,17 €</b>

**INVESTISSEMENT BUDGET 2024**

CHAPITRE	RECETTES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
001	Excédent d'investissement	0,00 €	95 226,14 €
021	Virement de la section de fonctionnement	633 788,34 €	1 298 705,17 €
024	Produits des cessions	122 800,00 €	70 400,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	987 400,00 €	910 568,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	1 155 568,28 €	572 396,16 €
13	Subventions d'investissement	76 887,00 €	20 900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 243 950,00 €	2 697 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 420 393,62 €</b>	<b>5 865 195,47 €</b>

**Reports 2023 : 48 864,00 €**

CHAPITRE	DEPENSES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
001	Déficit d'investissement	673 187,70 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	482 316,00 €	456 649,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	694 000,00 €	732 851,00 €
20	Immobilisations incorporelles	338 643,62 €	343 790,00 €
204	Subventions d'équipement versées	778 166,00 €	911 266,00 €
21	Immobilisations corporelles	671 209,28 €	292 710,00 €
23	Immobilisations en cours	466 421,02 €	2 251 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	113 450,00 €	160 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 420 393,62 €</b>	<b>5 348 666,00 €</b>

**Reports 2023 : 565 393,47 €**

Intervention de Monsieur Philippe JONIN

« Pourquoi ce budget ne nous satisfait pas.

La fermeture d'une école, celle de Gandaillat, est une très mauvaise idée.

C'est du perdant-perdant. Pour l'image de notre ville, pour les parents et surtout pour les enfants.

De plus, il semblerait que vous n'avez pas les moyens de vos ambitions. Puisqu'une seule classe sera créée à l'école des Vaugondières, les élèves de l'autre classe seraient répartis dans les autres maternelles, impactant ainsi leurs effectifs.

Une classe en moins, d'autres surchargées, ce sont des échecs en plus.

Cette solution permettra peut-être de diminuer le budget de fonctionnement mais celui de l'investissement à venir nous paraît très dispendieux.

Bous déplorons que nos petits écoliers soient la variable d'ajustement du budget communal.

Nous attendons par ailleurs les réalisations promises : voie verte, végétalisation des cours d'écoles, parc municipal, ... pour ne citer que ces trois exemples.

Est-ce une démarche politique choisie ou une ingénierie financière mal contrôlée due à des demandes de subventions tardives ?

Pour ces raisons essentielles à nos yeux, nous ne pouvons approuver ce budget 2024.

Notre groupe votera CONTRE. »

- **Monsieur Joël-Michel DERRE** indique que ce budget est ambitieux et permet de rattraper le temps perdu suite au retard pris à cause de la pandémie. La crainte à avoir est que l'Etat utilise les collectivités locales comme variable d'ajustement pour trouver des économies.
- **Monsieur le Maire** confirme que l'on peut avoir des craintes pour les collectivités territoriales dans la mesure où l'Etat cherche de l'argent. On perd de plus en plus notre autonomie fiscale. Pourtant en 2024, arrivent de nombreuses réalisations : le deuxième ascenseur à la Résidence Autonomie, le jardin thérapeutique à l'EHPAD, les premiers travaux d'aménagement du parc de la Mairie, la coulée verte qui a mis du temps à voir le jour car les études étaient complexes, l'aménagement du cimetière, la poursuite du projet de rénovation de l'école des Vaugondières

avec 70 % d'économies en consommation d'énergie attendus et la conservation du cachet du bâtiment grâce à une isolation par l'intérieur, les travaux d'aménagement de l'ancien Multi-Accueil et de la Salle Voûtée avec un accueil mutualisé et de meilleures conditions de travail pour les agents ainsi que le retour de la réalisation des CNI et des passeports. Le COVID, la crise économique et l'inflation sont des facteurs qui ont obligé la collectivité à reporter un certain nombre de projets. On va faire en 2024 et 2025 ce qui aurait dû être réalisé sur trois exercices. Le budget présenté est un budget offensif qui traduit les grands projets prévus dès 2020.

- **Monsieur Philippe JONIN** indique que son groupe est favorable à la rénovation du groupe scolaire les Vaugondières mais est opposé à la fermeture de l'école maternelle Gandaillat.
- **Monsieur Jean-Luc DUBOST** constate que Monsieur le Maire n'a pas évoqué une seule fois dans ses propos la fermeture de l'école maternelle Gandaillat. Il en conclut que cette école restera une école maternelle avec deux classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

**Vote** : Pour 23 voix

Contre 5 voix (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

\*\*\*

## V - URBANISME ET TRAVAUX

### 1. AUTORISATION DE DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE N° 2024-03-22-9/16

**Rapporteur** : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

**Monsieur Bernard BESSON** expose à l'Assemblée que Clermont Auvergne Métropole exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence « création, aménagement et entretien de voirie ».

Une emprise foncière du domaine public d'environ 10 m<sup>2</sup> située entre la rue du Pré Fleuri et la parcelle cadastrée section AW n° 357 est actuellement occupée par un espace vert dans la continuité de la parcelle cadastrée section AW n° 357. Cette emprise située sur le domaine public n'a aujourd'hui aucune utilité ni pour les véhicules ni pour les piétons.

Pour régulariser cette situation, l'emprise doit être désaffectée de son usage public pour ensuite être déclassée et cédée.

C'est pourquoi, en application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lempdes est amenée à donner un avis sur cette future désaffectation de l'espace public. Cette partie ne permet, du fait de sa largeur ou de sa destination, ni d'accueillir des véhicules ni des piétons et n'a pas d'intérêt particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise de domaine public d'environ 10 m<sup>2</sup>.

\*\*\*

**2. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DU PARC DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT AXE 2 – N° 2024-03-22-10/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

Monsieur Bernard BESSON indique à l'Assemblée qu'au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe 2 de renaturation des villes et des villages, la commune peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : aménagement et valorisation du parc de la Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 186 770 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>Coût total des travaux</b>	<b>186 770,00 € H.T.</b>
<b>Subvention Fonds Vert axe 2 renaturation des villes et des villages taux 40 %</b>	<b>74 708,00 €</b>
<b>Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 taux 30%</b>	<b>56 031,00 €</b>
<b>Participation communale</b>	<b>56 031,00 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert axe 2 pour les travaux d'aménagement et de valorisation du parc de la Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**3. TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE IMMOBILIER MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU  
FONDS VERT AXE 1 – N° 2024-03-22-11/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

Monsieur Bernard BESSON indique à l'Assemblée qu'au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPA Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
<b>Total Général</b>	<b>1 648 400 €</b>

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €</b>	<b>467 000,00 €</b>
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat axe 1 pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**4. TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE IMMOBILIER MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE  
RHONE-ALPES – N° 2024-03-22-12/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

Monsieur Bernard BESSON indique à l'Assemblée qu'au titre du Contrat Région – Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI, la commune peut bénéficier de l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
<b>Total Général</b>	<b>1 648 400 €</b>

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
<b>Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €</b>	<b>494 500,00 €</b>
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du Contrat Région – Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**5. TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE IMMOBILIER MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME – N° 2024-03-22-13/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

**Monsieur Bernard BESSON** indique à l'Assemblée qu'au titre du soutien au développement de la filière bois énergie, la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
<b>Total Général</b>	<b>1 648 400 €</b>

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
<b>Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €</b>	<b>9 700,00 €</b>
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie)	40 740,00 €

Assiette de calcul 335 000 €	
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du soutien au développement de la filière bois énergie auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**6. TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE IMMOBILIER MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CLERMONT AUVERGNE  
METROPOLE – N° 2024-03-22-14/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

**Monsieur Bernard BESSON** indique à l'Assemblée qu'au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part chaufferie), la commune peut bénéficier de l'aide de Clermont Auvergne Métropole pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
<b>Total Général</b>	<b>1 648 400 €</b>

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 %	39 000,00 €

Assiette de calcul 260 000 €	
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
<b>Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie)</b> <b>Assiette de calcul 335 000 €</b>	<b>40 740,00 €</b>
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	<b>24 180,00 €</b>
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part chaufferie) auprès de Clermont Auvergne Métropole pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**6. TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE IMMOBILIER MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CLERMONT AUVERGNE  
METROPOLE – N° 2024-03-22-15/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

**Monsieur Bernard BESSON** indique à l'Assemblée qu'au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part réseau technique), la commune peut bénéficier de l'aide de Clermont Auvergne Métropole pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPA Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
<b>Total Général</b>	<b>1 648 400 €</b>

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	<b>40 740,00 €</b>
<b>Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique)</b> Assiette de calcul 335 000 €	<b>24 180,00 €</b>
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part réseau technique) auprès de Clermont Auvergne Métropole pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

\*\*\*

**7. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES  
BATIMENTS – AVENANT N° 4 AVEC IDEX ENERGIES  
N° 2024-03-22-16/16**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint**

**Monsieur Bernard BESSON** rappelle à l'Assemblée qu'en vertu du Code de la Commande Publique, le marché pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments a été attribué à l'entreprise IDEX ENERGIES, avec une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 8 ans.

Il convient de prévoir la passation d'un avenant n° 4 à ce marché comprenant :

- La prise en charge des équipements de la lingerie de l'EHPAD Louis Pasteur

Le montant de l'avenant se décomposant de la manière suivante s'élève à :

Redevance P2

Montant H.T. : 132,34 € par an

Montant T.T.C. : 158,81 € par an

Redevance P3

Montant H.T. : 59,67 € par an  
Montant T.T.C. : 71,60 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 4 au marché avec l'entreprise IDEX ENERGIES, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer au nom de la commune.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

## FEUILLET DE CLOTURE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Numéro Ordre	Objet
2024-03-22-1/16	Création d'un emploi
2024-03-22-2/16	Compte de Gestion 2023 commune
2024-03-22-3/16	Compte Administratif 2023 commune
2024-03-22-4/16	Affectation du résultat 2023 commune
2024-03-22-5/16	Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles 2023
2024-03-22-6/16	Approbation du régime de la fongibilité des crédits
2024-03-22-7/16	Fixation du taux des taxes locales 2024
2024-03-22-8/16	Budget Primitif 2024 commune
2024-03-22-9/16	Autorisation de désaffectation d'une emprise du domaine public par Clermont Auvergne Métropole
2024-03-22-10/16	Travaux d'aménagement et de valorisation du parc de la Mairie – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert axe 2
2024-03-22-11/16	Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert axe 1
2024-03-22-12/16	Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
2024-03-22-13/16	Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme
2024-03-22-14/16	Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie (part chaufferie) – Demande de subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole
2024-03-22-15/16	Travaux de rénovation groupe immobilier Mairie (part réseau technique) Demande de subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole
2024-03-22-16/16	Exploitation des installations thermiques des bâtiments – Avenant n° 4 avec IDEX ENERGIES

- Présents :** M. GISSELBRECHT, **Maire**  
MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoints**  
M. FOUILHOX, MME BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME  
FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT,  
M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**
- Représentés :** M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M.  
GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M.  
DAULAT par M. JONIN.
- Absents/Excusés :** MME RONGERON

**La Secrétaire**  
**Sandrine EYRAUD**

**Le Maire**  
**Henri GISSELBRECHT**